



LA RANDO DU DETECTIVE – Dimanche 10 juin 2018

Organisation : APE Colin Maillard, écoles de St Aubin des Préaux et St Pierre Langers

DESCRIPTION DES PARCOURS

4 parcours sont proposés, à charge de chacune des équipes de se positionner sur l'un ou l'autre en fonction de ses capacités physiques.

L'inscription comprend :

- Un cadeau de bienvenue à chaque participant
- Les frais d'inscription, d'organisation et d'assurance
- Le repas du midi (sandwich saucisse/frites, dessert, café, hors boissons)

Boissons en vente sur place.

Parcours	Distance	Difficulté	Type de routes empruntées	Pédestre	Heure de départ conseillée pour les marcheurs	VTT	Heure de départ conseillée en VTT
« Inspecteur Gadget »	7 km		Routes goudronnées et chemins	X	9h/10h 13h30/14h30	X	10h/11h 13h30/14h30
« Tintin à St Aubin »	12 km			X	8h/9h 13h/13h30	X	9h/10h 13h/14h30
« Sherlock Holmes »	19 km			X	8h/10h	X	8h/10h
« Les Experts »	32 km					X	8h/9h

Le parcours « Sherlock Holmes » correspond aux parcours « Inspecteur Gadget » et « Tintin à St Aubin » combinés.
Le parcours « Les Experts » comprend le parcours « Sherlock Holmes » et un parcours supplémentaire de 13 km.

Sur chaque parcours des énigmes sont dispersées. Vous devez les résoudre afin de trouver le code qui permet d'ouvrir un coffre. La randonnée est basée sur l'orientation, vous aurez à votre disposition un plan sans les noms des rues. Des énigmes pour les enfants sont placées sur le circuit « Inspecteur Gadget ».

Le départ de la randonnée se fait à la salle des fêtes de la commune de Saint-Aubin-des-Préaux. Un parking sera à votre disposition à proximité.

Des sanitaires seront à votre disposition sur place.

Le repas sera servi entre 11h30 et 13h30. Un lieu couvert est prévu en cas de météo défavorable. Il est possible de le prendre avant ou après la rando pour les deux circuits les plus courts, et pendant la rando pour les circuits les plus longs.

Tous les parcours sont fortement déconseillés avec des poussettes. Si vous venez avec des enfants en bas âge, prévoir un porte bébé.

Pour toute autre information :

Sylvain - 06.88.67.14.14

Mail : larandodudetective@gmail.com

Page facebook : APE Colin Maillard

LA RANDO DU DETECTIVE - REGLEMENT

Article 1 :

La manifestation organisée n'est pas une compétition (pas de chronométrage, pas de classement). A ce titre aucun certificat médical n'est obligatoire. Cependant, le participant reconnaît pratiquer une activité sportive régulièrement et atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique du vélo/VTT ou de la marche.
L'inscription est obligatoire avant le 27 mai 2018.

Article 2 :

Tout mineur doit être sous la responsabilité d'un adulte, et avoir une autorisation parentale.



Article 3 :

Consignes de sécurité

- Pour les cyclistes, le port du casque est obligatoire, le gilet jaune est conseillé.
- Les participants doivent respecter les règles du code de la route. Les circuits se déroulent sur des voies ouvertes à la circulation. Il est interdit d'emprunter les chemins privés.
- Il est formellement interdit d'emprunter et/ou de traverser l'axe Granville/Avranches (RD 973).
- Les chiens doivent être tenus en laisse.

Article 4 :

Au cours de la randonnée, les photos prises par les organisateurs seront susceptibles d'être utilisées sur des supports de communication.

Article 5 :

Cette manifestation est couverte par les organisateurs par une police d'assurance de Responsabilité Civile.

Chaque participant doit s'assurer personnellement pour sa pratique sportive, pour les risques subis ou causés et doit pouvoir justifier d'une assurance Responsabilité Civile le garantissant pour tout accident envers un tiers ou lui-même.

Article 6 :

Les participants doivent respecter l'environnement, ne pas cueillir, ne pas jeter de déchets. Des poubelles seront à votre disposition à l'arrivée.

Article 7 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée. En cas d'annulation, les participants seront remboursés, mais l'association conservera une participation de 4€ par personne pour couvrir les frais d'organisation. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

Article 8 :

Le nombre de participants est limité. Les inscriptions sont validées par ordre d'arrivée (dossier complet : bulletin(s) d'inscription et chèque).

Article 9 :

Un parking gratuit dédié sera à la disposition des participants. Il est formellement interdit de se stationner en dehors des espaces matérialisés.

Article 10 :

Informatique et liberté : conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant en faisant une demande écrite aux organisateurs.

ADULTES

NOM	Prénom	âge

MINEURS

NOM	Prénom	Date de naissance	Signature du responsable légal Valant autorisation parentale

Si l'équipe est composée de plus de 4 adultes et 4 enfants merci de compléter plusieurs bulletins et les agraffer ensemble.

Contact du responsable de l'équipe :

Nom/prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Choix du parcours (un seul choix possible) :

Parcours	Adultes		Enfants 6 à 12 ans		Enfants moins de 6 ans		Total
	Tarif individuel	Nbre de participants	Tarif individuel	Nbre de participants	Tarif individuel	Nbre de participants	
<input type="checkbox"/> Inspecteur gadget	12 €		8 €		5 €		
<input type="checkbox"/> Tintin à St Aubin	12 €		8 €		5 €		
<input type="checkbox"/> Sherlock Holmes	14 €		8 €		5 €		
<input type="checkbox"/> Les Experts	14 €		8 €		5 €		

Pour valider votre inscription vous devez retourner ce bulletin d'inscription **signé** (accompagné du règlement par chèque à l'ordre de « APE Colin Maillard ») à l'adresse suivante :

APE Colin Maillard, chez Sandra BORDE, 42 Rte de la Vallée 50530 SAINT PIERRE LANGERS.

« En tant que responsable de l'équipe, je déclare, au nom de tous les participants, avoir pris connaissance ET accepté le règlement mis en place par les organisateurs. Nous participons à cette randonnée sous notre entière responsabilité. »

Le 2018,

Signature obligatoire